

et que donnent encore si efficacement les ordres monastiques par la pratique sublime des trois vœux de religion.

Q.—Mais si vous exonérez de tout blâme les ordres religieux, ne trouvez-vous pas que c'est avec raison que l'on accuse de témérité la conduite d'une partie de l'Episcopat au sujet des difficultés ecclésiastiques en Suisse et en Prusse ? Depuis que la lutte s'est déclarée dans ces contrées entre l'Eglise et l'Etat, les protestations épiscopales n'ont pas cessé de se faire entendre ; elles se sont succédées d'un continent à l'autre, comme un écho lugubre. Les évêques du Canada et de cette République ont mêlé leur voix à celle des prélats d'Angleterre et de France. Ils ont critiqué amèrement la politique de deux gouvernements étrangers et approuvé chaleureusement les actes de leurs éminents confrères.

Cependant ceux-ci étaient en contravention ouverte avec les lois de leur pays. Je n'examine pas jusqu'à quel point l'obéissance leur était due, surtout depuis leur complète modification, nécessitée par les derniers décrets du Concile du Vatican ; mais la prudence chrétienne ne faisait-elle pas un devoir de ménager un ennemi aussi puissant que la Prusse ? Peu s'en est fallu que la France n'essuyât les horreurs d'une nouvelle guerre.

R.—La prudence ? dites-donc la lâcheté. La Belgique, si digne et si noble en ces fâcheuses circonstances, ne s'est-elle pas attiré plus de respect de la part de l'Allemagne que la France, pourtant si docile alors aux exigences de ses vainqueurs ? C'est en vain que l'on tentera d'étouffer la voix de la conscience : tant que la justice aura des défenseurs, un cri unanime d'indignation s'élèvera contre ceux qui l'outragent et la persécutent ! Depuis les Justin et les Tertulien jusqu'aux Ambroise et aux Chrysostôme, depuis les Anselme et les Thomas Becket jusqu'au Lodochowski et aux Mermillod, toujours nos Pasteurs ont protesté contre la tyrannie et les empiétements sacrilèges des persécuteurs, et plutôt que de se taire ils ont préféré la prison, l'exil ou la mort !

N'allez pas penser cependant que l'Eglise soit ennemie de l'Etat et qu'elle lui refuse, ainsi qu'on cherche à le faire croire, l'obéissance qui lui est légitimement due ; non. L'Etat ne peut avoir de meilleur ami et de plus puissant soutien que l'Eglise dans l'exercice de ses droits. La promulgation du dogme de l'infailibilité, qui d'ailleurs a été admis de tout temps, n'a changé nullement les rapports de la puissance ecclésiastique et séculière. Le privilège de l'infailibilité, aujourd'hui exercé par le Pape, a toujours été reconnu à l'Eglise sans susciter aucun conflit, si ce n'est lorsque les gouvernements ont violé les libertés et les droits de la conscience ; et, en cela, les protestants ne diffèrent pas des catholiques,